

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

Herausgeber: Le messenger suisse de France

Band: 8 (1962)

Heft: 3

Rubrik: Revue de presse...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CANTON D'ARGOVIE

UNE FABRIQUE SUISSE DE CHEWING-GUM

Tenant compte du fait que la Suisse importe chaque année quelque 500.000 kg. de chewing-gum de l'étranger — en 1961, 523.000 kg. —, plusieurs entreprises de l'Union suisse des fabricants de biscuits et confiserie avaient décidé en 1960, déjà, de fonder une fabrique suisse de chewing-gum, la « Chewing-gum S.A., à Aarau ». Cette compagnie englobe maintenant 25 entreprises de l'Union suisse des fabricants de biscuits et confiserie comme actionnaires. La compagnie a pour objectif la fabrication de chewing-gum pour les membres de l'Union, pour les grossistes et pour l'exportation. La fabrication comptait à fin 1961 quatre assortiments. L'entreprise d'Aarau montre comment les membres d'une branche économique peuvent lutter contre la concurrence étrangère.

L'ATTITUDE DES GYMNASTES SUISSES

Une assemblée extraordinaire de la Société fédérale de gymnastique s'est tenue à Aarau. Elle comprenait 246 délégués. L'assemblée s'est prononcée, par 180 voix contre 30, pour une participation suisse aux championnats du monde de gymnastique artistique 1962, qui seront organisés à Prague. Puis, par 173 voix contre 44 (celles des délégués qui sont opposés à tout contact avec l'Est), l'assemblée a adopté la ligne de conduite que voici :

- 1) Les contacts directs avec l'U.R.S.S. et les pays satellites sur le plan de la gymnastique sont proscrits.
- 2) La S.F.G. interdit donc à ses associations et ses sections toutes compétitions avec les associations et les sections des pays de l'Est.
- 3) La S.F.G. participe aux compétitions officielles de la Fédération internationale de gymnastique (Jeux olympiques, championnats du monde et championnats d'Europe, etc.), mais si certains de ces tournois doivent se dérouler en U.R.S.S. la S.F.G. renonce à y participer.

La discussion longue et animée qui précéda ces votes fut dirigée par le président central, M. Raymond Weber (Fribourg). Alors que les associations romandes tentèrent de faire admettre le point de vue des libres relations sportives, que ne doivent pas entraver des questions politiques, un groupe formé par les associations de Glaris, Thurgovie, Grisons, Appenzell et Argovie, demanda la rupture totale avec les sportifs de l'Est.

CANTON DE BALE

UNE « PREMIERE » EUROPEENNE A BALE

La dernière œuvre du ballet de Serge Prokofiev « La fleur de fer », a été donnée au théâtre municipal de Bâle

pour la première fois en Europe occidentale. La représentation était placée sous la direction musicale de Silvio Varviso et la mise en scène et la chorégraphie étaient de W. Orlikowsky. De nombreuses personnalités du monde du théâtre et de la presse avaient tenu à assister à cette représentation qui remporta un énorme succès.

STRAWINSKY : PREMIERE MONDIALE A BALE

L'Orchestre de Chambre de Bâle, placé sous la direction de Paul Sacher, a présenté un concert consacré à Igor Strawinsky.

Le programme comprenait quatre « premières ». Trois d'entre elles étaient présentées pour la première fois à Bâle. La 4^e œuvre était une première mondiale. Il s'agissait d'une cantate pour alto, ténor, récitant, chœur et orchestre, dédiée par le compositeur russe à Paul Sacher. Les interprètes en furent notamment Jeanne Deroubaix, Hughes Cuenod et Derrik Olsen, cette œuvre remporta un succès tout particulier.

CANTON DE BERNE

DES SUISSES FELICITENT LES ETATS-UNIS

L'ambassadeur des Etats-Unis à Berne a annoncé avoir reçu de nombreux messages de félicitations de la part de citoyens suisses pour la brillante réussite du vol dans l'espace du lieutenant-colonel John Glenn. L'ambassadeur a souligné combien ces messages mettaient en relief l'amitié unissant les Etats-Unis et la Suisse.

UNION SYNDICALE SUISSE

La commission de l'Union syndicale suisse (U.S.S.) s'est réunie à Berne sous la présidence de M. Hermann Leuenberger, conseiller national. Elle a pris connaissance d'exposés de MM. E. Wuethrich et A. Graedel, conseillers nationaux, sur le projet de loi fédérale sur le travail, de MM. Jean Mberi et Giacomo Bernasconi, sur la révision du chapitre consacré au contrat de travail dans le code des obligations, et de M. W. Jucker, sur la lutte contre le renchérissement.

Après discussion, la commission a voté à l'unanimité la résolution suivante : « La Commission de l'U.S.S. exprime l'inquiétude que lui inspire la nouvelle vague de hausse. Elle invite instamment les autorités à prendre des mesures efficaces pour combattre le renchérissement. Elle se rallie sans réserves aux propositions que la communauté d'action des salariés et des consommateurs a formulées dans le mémoire qu'elle a soumis au Conseil fédéral, en particulier à celles qui visent à freiner l'immigration de main-d'œuvre et à prendre, en matière de crédit, des mesures appropriées pour contenir les investissements dans les limites raisonnables. En plein accord

avec la communauté d'action des salariés et des consommateurs, la commission syndicale invite le Conseil fédéral, pour éviter de donner une nouvelle impulsion au renchérissement, à renoncer à autoriser une nouvelle augmentation générale des loyers, et à faire preuve de réserve face aux revendications portant sur un relèvement des prix des denrées agricoles protégées.

« La commission enregistre avec satisfaction les initiatives prises pour prévenir de nouvelles hausses des prix. Elle confirme la volonté de l'U.S.S. d'appuyer ces efforts, mais rappelle que les revendications en matière de salaire et de conditions de travail, formulées jusqu'à maintenant par les syndicats, sont demeurées dans les limites tracées par l'intérêt général, et conformes aux exigences sociales les plus légitimes.

« La commission syndicale estime qu'une politique économique ajustée aux nécessités de la conjoncture ne saurait priver les travailleurs d'une légitime participation à l'accroissement des fruits de la productivité. Elle considère dès lors que le pouvoir d'achat doit être absolument garanti par une pleine compensation du renchérissement. De surcroît, une amélioration appropriée des conditions de travail doit assurer aux salariés une participation équitable à l'augmentation du produit social.

« La commission syndicale a pris connaissance des résultats des délibérations de la commission du Conseil national, chargée d'étudier le projet de loi sur le travail. Elle constate que les décisions prises sont de nature à conférer un caractère progressiste à cette importante loi. La commission espère que les Chambres fédérales, dans l'esprit de la commission, élaboreront une loi satisfaisante pour les travailleurs. »

LYSS, GARE TERMINUS DU NOUVEAU TRAIN-AUTOS-COUCHETTES CALAIS-SUISSE

Les trains d'automobiles sont toujours plus appréciés entre la Grande-Bretagne et le continent. L'un d'eux circulera pour la première fois l'été prochain entre Calais et la Suisse. Le point terminus de ce train sera Lyss, localité située sur le plateau suisse. De là, les automobilistes pourront se rendre rapidement dans tous les centres et les régions touristiques du pays. Berne est à 21 km. de Lyss, Interlaken à 77 km., Lausanne-sur-Montreux à quelque 100 km., Lucerne à 113 km. et Zurich à 122 km. Les installations ferroviaires de Lyss ont été complètement rénovées entre 1953 et 1957. Le quai de chargement est très spacieux. Le train-autos-couchettes circulera de Calais en Suisse, les nuits du vendredi au samedi, entre le 1^{er} juin et le 28 septembre, et de Suisse à Calais, les nuits du samedi au dimanche, entre le 2 juin et le 29 septembre.

LA TELEVISION EN SUISSE

En janvier 1962, le nombre des abonnés à la télévision en Suisse a augmenté de 7.440. A fin décembre 1961, on comptait en effet 193.819 concessionnaires et à fin

janvier 1962, il y avait 201.259 abonnés. La plus forte augmentation est enregistrée dans le réseau de Bâle avec 1.423 nouveaux abonnés, puis viennent Zurich avec 1.261, Saint-Gall avec 940, Lausanne avec 625 et Berne avec 490. Sur les 201.259 concessionnaires, on en compte 148.200 en Suisse alémanique, 41.358 en Suisse romande et 11.701 au Tessin.

ARGENT DE POCHE DES RENTIERS ASSISTES DE L'A.V.S. ET DE L'A.I.

La conférence des directeurs cantonaux de l'Assistance publique a décidé de recommander aux cantons de procéder à une adaptation de l'argent de poche versé aux rentiers assistés de l'A.V.S. et de l'A.I. Sur les rentes A.V.S. et A.I. versées aux assistés, le montant qui leur est laissé comme argent de poche serait porté de 12 et 20 francs à 20 et 30 francs pour les personnes seules, et de 25 et 35 francs, à 35 et 50 francs pour les couples.

LA PREMIERE REMISE DU PRIX BALZAN

La fondation internationale Eugenio Balzan a commencé son activité dans le cadre d'une cérémonie qui s'est déroulée le jeudi 1^{er} mars, en la salle du Conseil national, à Berne. A cette occasion a eu également lieu la remise du premier prix de cette fondation. La cérémonie a eu lieu en présence de nombreuses personnalités du monde culturel, scientifique, politique et diplomatique de divers pays.

ARMES ET MUNITIONS SUISSES POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE DE TIR AU CAIRE

La Suisse s'est déclarée prête à mettre à la disposition des championnats du monde de tir, qui se tiendront au mois d'octobre prochain au Caire, des armes d'exercice et de combat (carabines d'ordonnance 31), ainsi que des munitions d'entraînement et de compétition. Ces dispositions ont été prises à la suite d'un accord entre le département militaire fédéral et l'Union internationale de tir (U.I.T.), et non d'un accord avec un pays quelconque ou avec la République arabe unie.

LE CAS DES PUBLICATIONS MISES A LA DISPOSITION DE LA JEUNESSE ET LEUR INFLUENCE PERNICIEUSE

Le Comité central de la Fédération suisse des Associations de l'Enseignement privé a adressé aux chefs du Département de l'Instruction publique des cantons romands une lettre dans laquelle il constate « avec anxiété que le nombre des publications pernicieuses mises à la disposition de la jeunesse augmente sans cesse » et qu'il existe en plus de certains journaux pour enfants, « dont la valeur est pour le moins problématique ».

que », de nombreuses publications « dites artistiques » qui ont une influence dépravant.

Le Comité central de la Fédération demande aux conseillers d'Etat chargés de l'Instruction publique « de soumettre une fois de plus ce problème aux départements intéressés afin qu'une action efficace puisse être entreprise dans ce domaine. Nous sommes heureux de constater, ajoute la lettre, que la presse, la radio et la télévision suisses ont une tenue morale bien supérieure à celle de nombreux autres pays, mais il est urgent de réagir à l'encontre de ceux qui cherchent à satisfaire les goûts et les instincts les plus vils ».

La même campagne, annonce également la lettre, sera entreprise prochainement en Suisse allemande.

OCTROI DE DEUX PRIX SCIENTIFIQUES

L'assemblée du Fonds national suisse de la recherche scientifique a eu lieu à Berne, sous la présidence du professeur A. Labahardt, vice-président, Neuchâtel. A cette occasion ont été décernés le prix Otto Naegeli, qui récompense des travaux dans le domaine des recherches médicales, et le prix Werner Naef, des travaux dans le domaine des sciences morales. Le prix Werner Naef est décerné pour la seconde fois afin de rappeler la mémoire du grand historien. Comme une grande partie de la carrière de Werner Naef a été consacrée à l'étude de Vadian, le grand humaniste et réformateur, le prix de cette année a été décerné à un représentant des recherches faites sur l'œuvre de Vadian.

Ces deux importants prix scientifiques ont été décernés aux personnalités suivantes :

Le prix Otto Naegeli, d'un montant de 100.000 francs, au professeur Gian Toendury, directeur de l'Institut anatomique de l'Université de Zurich, en reconnaissance de ses travaux dans le domaine de la propagation des maladies épidémiques pendant la grossesse.

Le prix Werner Naef, de 20.000 francs, au pasteur Conradin Bonorand, de Luven, près d'Illanz, pour ses recherches sur la vie et l'œuvre de Vadian, travaux qui méritent d'autant plus d'être récompensés que le titulaire a poursuivi ses recherches dans une commune de montagne éloignée d'une université.

Ces deux prix ne représentent pas seulement une distinction honorifique, mais contribuent au développement des recherches scientifiques.

LE CONSEILLER FEDERAL WAHLEN HONORE LA MEMOIRE DE M. EDOUARD VON STEIGER

Le conseiller fédéral F.-T. Wahlen, chef du Département politique fédéral, a honoré la mémoire de l'ancien conseiller fédéral Edouard von Steiger, décédé à Berne, à l'occasion d'une émission spéciale, diffusée par le studio de Zurich de l'émetteur national suisse de Beromuenster.

Le conseiller fédéral Wahlen rappela que M. von Steiger fut, à une époque difficile de notre histoire, l'un des hommes qui porta sur ses épaules une grande partie du destin de notre patrie. Le défunt assumait ses fonctions en partie pendant la guerre, en partie pendant la période où s'effectua la transition, parfois difficile, du régime des pleins pouvoirs à la démocratie libérée de toute contrainte. L'ancien chef du Département fédéral de justice et police assumait de telle manière les tâches qui lui furent confiées que souvent on le considéra comme le reflet vivant de l'esprit de notre constitution.

M. Edouard von Steiger ne se fit pas connaître seulement par ses activités en qualité de chef du Département fédéral de justice et police. Son remarquable esprit de juriste, son intérêt soutenu pour les questions politiques, son sens des responsabilités, l'amènèrent à prendre une part active aux décisions prises par le Conseil fédéral. Il éprouva ainsi une satisfaction toute particulière à voir introduite, avant son départ, la loi sur l'agriculture.

Au terme de son allocution, M. Wahlen se plut à rappeler avec quel enthousiasme M. von Steiger, après son départ du Conseil fédéral, s'était consacré aux problèmes concernant la protection des civils.

LES BERNOIS VONT POUVOIR DANSER PLUS SOUPLEMENT

Le régime de la danse en vigueur dans le canton de Berne depuis 23 ans a certes donné satisfaction dans l'ensemble. Une réforme n'en apparaît pas moins nécessaire car les conditions ont bien changé notamment à la campagne où, très souvent, l'organisation d'un bal public n'est pas rentable, cela d'autant moins que les danses publiques ne peuvent être organisées qu'à des dates fixées par l'autorité pour l'ensemble des établissements, cela six fois par an. On a calculé que, dans le cas le plus favorable, une salle sur dix était rentable. Or ces salles servent aussi aux manifestations culturelles et publiques des localités, souvent elles sont également utilisées pour le logement de la troupe. Là où les salles de danse ont disparu, les communes ont dû construire à grands frais des salles communales. La réforme projetée tend essentiellement à maintenir les salles encore existantes en assouplissant les dispositions légales.

Dès le 1^{er} mai prochain — si le projet est approuvé par le Grand Conseil — il appartiendra au préfet de fixer trois jours de danses publiques pour les communes de son district, trois autres jours étant laissés au choix du tenancier qui pourra faire usage à son gré de cette possibilité. La clôture officielle des bals sera reportée de 2 à 3 heures du matin. A la veille des fêtes, on ne pourra danser que jusqu'à minuit. Le régime applicable aux sociétés sera aussi plus libéral.

Pour ce qui est des « dancings », ce sera désormais la direction de police du canton qui délivrera les patentes et fixera les heures d'ouverture et de clôture de ces établissements, dont l'accès restera interdit aux moins de 18 ans.

CONFERENCE DU CONSEILLER FEDERAL TSCHUDI SUR LES ASSURANCES SOCIALES

Les assurances sociales suisses sont en pleine évolution. Elles doivent faire face à de nouvelles tâches nées à la fois des besoins des assurés suisses et de nos relations internationales. Dans notre démocratie directe, des solutions satisfaisantes ne peuvent être trouvées que si tous les citoyens s'intéressent aux questions qui se posent et collaborent à leur étude.

Parlant sur ce thème à la société d'économie publique du canton de Berne, M. H.-P. Tschudi, conseiller général, a tout d'abord brossé un tableau suggestif de l'Etat et des tendances des assurances sociales suisses.

Nécessité indiscutable des assurances sociales

Un système de sécurité sociale efficace doit comprendre neuf branches d'assurances : vieillesse, survivants, accidents, maladies professionnelles, maladie, invalidité, maternité, chômage et allocations familiales. A l'exception de l'assurance-maternité, dont quelques éléments sont prévus dans l'assurance-maladie, la Suisse connaît toutes ces branches d'assurance. Elle possède aussi le régime des allocations pour perte de gain aux militaires et l'assurance-militaire. L'importance de nos assurances sociales ressort aussi des recettes qu'elles fournissent et qui, compte non tenu des nombreuses institutions sociales des cantons, des associations et des entreprises, se sont élevées en 1961 à plus de 2 milliards et demi de francs, ce qui représente près de 12 pour cent du revenu du travail déclaré à l'A.V.S. La base financière de toutes nos assurances est solide et leur avenir ne donne lieu à aucune crainte, ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres pays. En Suisse, il faut toutefois faire une réserve en ce qui concerne l'assurance-maladie. La situation de plusieurs caisses est devenue difficile en raison, notamment, du rapide accroissement des frais médico-pharmaceutiques. Actuellement, seule l'assurance-chômage a perdu une partie de son importance. Elle n'en doit pas moins être maintenue en prévision de crises futures éventuelles. De manière générale, un développement des assurances sociales est justifié dans les limites des besoins et des possibilités de l'économie.

Le droit international en matière d'assurances sociales

La Suisse souhaitant participer au Marché commun, il apparaît indiqué d'harmoniser les assurances sociales des pays contractants. Mais cela n'est pas de première urgence. Les buts généraux posés par la C.E.E., soit garantir aux travailleurs et à leurs familles la protection la meilleure possible et faire supporter par les

assureurs des divers pays des charges restant dans de justes limites, doivent être atteints, non par une modification des systèmes d'assurance existant dans les divers pays, mais uniquement par une bonne coordination des régimes nationaux. Si dans les pourparlers avec la C.E.E., nous sommes amenés à assumer des obligations de droit social, le problème ne sera pas nouveau. Jusqu'ici, la Suisse a conclu 13 conventions bilatérales en matière d'assurances sociales et tous les Etats de la C.E.E. sont liés à nous par de telles conventions. Celles-ci tendent, avant tout, à établir une égalité de traitement entre les étrangers en Suisse et les Suisses résidant à l'étranger. Indépendamment des problèmes posés par l'intégration, la Suisse a l'intention de réviser tous ces accords, surtout pour y inclure l'assurance-invalidité. Le chef du Département fédéral de l'intérieur a terminé cette partie de son exposé en relevant le rôle déterminant que quelque 1.600 conventions collectives de travail jouent dans la politique sociale suisse. C'est grâce au réseau serré de ces conventions que nous sommes redevables de la paix du travail qui règne dans notre pays.

L'assurance-maladie, cause de soucis

Après avoir traité les questions de principe, M. Tschudi a examiné quelques problèmes importants qui se posent dans diverses branches des assurances sociales, en commençant par l'assurance-maladie qui est celle qui donne le plus de soucis. Le projet de révision de la loi de 1911, dont les Chambres fédérales sont saisies, apportera de substantielles améliorations à cette assurance, soit en cas de traitement ambulatoire, de traitement hospitalier, des soins médicaux et pharmaceutiques et de l'indemnité journalière. L'admission dans les caisses sera moins rigoureuse et des facilités sont prévues en matière de libre passage d'une caisse à une autre. Les propositions faites par le Conseil fédéral portent le total des subsides fédéraux de 61 à 89 millions de francs et les décisions prises par la Commission du Conseil des Etats portent la dépense globale à 100 millions de francs par an.

Une pierre d'achoppement est constituée par les dispositions sur les relations entre les médecins et les caisses. Les divergences d'opinion qui se sont manifestées à ce sujet entre la Fédération des médecins et les associations de caisses-maladie sont telles qu'il paraît difficile de trouver une solution ne compromettant pas le projet en cas de référendum. La question de l'assurance-maladie obligatoire reste aussi fort controversée. Si l'assurance obligatoire n'est pas prévue sur le plan fédéral, les cantons ont toutefois toute latitude de l'introduire eux-mêmes sur leur territoire. C'est par une action commune de la Confédération, des cantons et des communes que l'on arrivera à des solutions raisonnables.

Assurance-accidents et A.V.S.

Reposant sur une base plus stable que l'assurance-maladie, l'assurance-accidents, sa sœur jumelle, suscite moins de problèmes litigieux. Notre assurance-accidents, qui, en général, ne s'étend qu'aux accidents professionnels, soutient fort bien la comparaison avec celle des autres pays. Les travailleurs étrangers y sont assujettis comme nos concitoyens.

Quant à l'A.V.S., elle est l'œuvre sociale la plus importante de notre pays. De 1948 à 1961, le total des rentes servies est passé de 122 à 850 millions de francs environ, chiffre qui dépasse de loin les prévisions les plus optimistes du début. Malgré cela, l'A.V.S. pose des problèmes importants pour l'avenir. Il s'agit, en particulier, de savoir si l'A.V.S. doit rester une assurance de base ou devenir une caisse de retraite populaire. La création d'une telle caisse, comme la connaissent les pays voisins, exigerait des cotisations bien plus élevées que les 4 pour cent helvétiques. La cotisation paritaire est de 14 pour cent en Allemagne occidentale, de 13 pour cent en Autriche et de 11 pour cent en Italie. Il ne faut pas oublier qu'il existe en Suisse près de 10.000 institutions d'assurance et fonds de prévoyance. Cependant, sur environ 530.000 rentiers que nous comptons actuellement, le quart environ — soit 130.000 — n'ont guère pour vivre que la rente A.V.S. ou en tout cas pas d'autre revenu recensé par la statistique. Dans cette catégorie se trouvent les vieillards les plus pauvres. D'autres, en revanche, disposent d'une fortune ou de rentes servies par des compagnies d'assurances privées. Un nombre étonnamment grand de bénéficiaires de rentes de vieillesse exercent encore une activité lucrative, mais le revenu qu'ils en tirent est généralement modique, surtout chez les femmes.

Il s'ensuit que la sécurité des vieux jours pour tous n'est pas encore un fait acquis. A défaut d'autres solutions satisfaisantes, il est évident qu'un changement très poussé du régime en vigueur ne manquera pas d'être exigé et de tenir la première place de l'actualité.

Assurance-invalidité et allocations familiales

En terminant, le chef du Département fédéral de l'Intérieur a montré que l'assurance-invalidité, qui n'a que deux ans d'existence, donne déjà d'excellents résultats. Mais avant d'envisager une révision de la loi A.I., il faut encore faire des expériences nombreuses et connaître exactement les besoins, de même que la situation financière de l'institution. Sur le plan international, l'A.I. ne pose pas de problèmes difficiles.

Quant aux allocations familiales elles seront étendues, aux petits paysans de la plaine. Pour ce qui est des travailleurs agricoles étrangers qui souhaitent que les allo-

cations pour enfants soient versées aussi à leurs enfants restés dans leur pays, on pourra répondre à leur vœu soit en complétant les conditions bilatérales, soit en modifiant la loi. En ce qui concerne l'agriculture, notre réglementation serait alors identique à celle de la C.E.E.

Le versement d'allocations aux enfants de salariés non agricoles est prévu par 21 lois cantonales et d'autres lois sont en préparation. Cependant, les allocations varient fortement d'un canton à l'autre : entre 10 francs à partir du 3^e enfant dans le canton de Saint-Gall et 25 à 35 francs par enfant à Genève. Cette disparité est une chose que les étrangers ont de la peine à comprendre.

Il importe donc de vouer une grande attention à tous ces problèmes, d'une grande importance pour l'avenir de notre pays.

UN COMMUNIQUE
DU RASSEMBLEMENT JURASSIEN

Le Rassemblement jurassien, mouvement pour la création d'un canton du Jura, communique :

« Clôturant la session du Parlement bernois, le président Scherz a cru devoir s'adresser aux Jurassiens. Il a déclaré que le Grand Conseil avait satisfait toute une série de revendications matérielles du Jura, et que ce dernier devrait essayer de se rendre compte " de cette nouvelle situation " pour que soient enterrées les " querelles stériles ".

« Une telle déclaration, faite alors que le Grand Conseil bernois vient de rejeter trois initiatives jurassiennes munies de 45.000 signatures, ne peut être qu'une plaisanterie teintée de cynisme. Le Rassemblement jurassien tient à déclarer que le conflit séculaire entre le Jura et Berne a des fondements moraux et psychologiques et que les méthodes employées par les dirigeants bernois ne peuvent en aucun cas conduire à la coopération. »

SOCIÉTÉ D'UTILITÉ PUBLIQUE DES FEMMES SUISSES

La Commission de rédaction de l'Organe central de la Société d'utilité publique des femmes suisses a décidé à l'occasion du cinquantenaire de cette publication de faire des dons pour un montant de 18.000 francs. Le fonds de compensation créé en faveur des enfants adoptés et l'école d'horticulture de jeunes filles à Niederlenz recevront chacun 5.000 francs. La campagne en faveur des populations de montagne et d'autres associations humanitaires recevront chacune 2.000 francs.

LE PEUPLE SUISSE DOIT MANGER PLUS DE RIZ

En cas de rationnement des denrées alimentaires, nécessité par l'arrêt des livraisons de l'étranger ou par la guerre, le riz joue un rôle éminent dans le ravitaillement de la population et de l'armée. Ses qualités indéniabiles sont connues, il se conserve bien, on le transporte facilement, et sa préparation en tant que mets apprécié est rapide. Il a donc beaucoup d'avantages.

Aussi la Confédération a-t-elle ordonné la constitution obligatoire de stocks de riz, qui permettent un ravitaillement durable. L'association « Riso », dont le siège est à Berne, créée pour ce stockage obligatoire, et qui comprend des organisations de distribution, de grossistes et de meuneries, a décidé de prendre les mesures qui s'imposent pour augmenter la consommation du riz dans toutes les couches de la population.

LA SUISSE ET LE MARCHÉ COMMUN

L'intégration de l'Europe pose à la Suisse de difficiles problèmes qui sont l'objet d'études constantes de la part des Autorités fédérales. Attendu que les aspects économiques de l'intégration peuvent être dissociés des aspects politiques, le Conseil fédéral a jugé utile de créer un bureau de l'intégration, dont il a confié la direction au ministre Paul Jolles et dont font partie des collaborateurs qualifiés du Département public et du Département de l'Economie publique. Plusieurs groupes de travail ont été constitués pour les différents problèmes : politique générale, neutralité, droit de neutralité, questions institutionnelles, exercice des droits populaires en rapport avec le traité de Rome, agriculture, travail, liberté d'établissement, assurances sociales, communications, questions fiscales, etc... Ce bureau de l'intégration a fait jusqu'à présent de l'excellent travail.

Soucieux aussi de compléter le plus possible son information, le Conseil fédéral a, comme on l'a annoncé, convoqué à Berne les Ambassadeurs de Suisse dans les pays membres de l'Association européenne de libre échange dans les pays du marché commun, aux Etats-Unis et en Union soviétique. Les échanges de vues qui ont eu lieu avec les représentants du Conseil fédéral se sont avérés précieux pour les deux parties. Ils ont porté notamment sur la neutralité, le marché commun et les relations avec les pays de l'Est. Les Ambassadeurs ont fait rapport sur l'attitude des gouvernements et des administrations des pays auprès desquels ils sont accrédités, de même que sur l'état de l'opinion publique de ces pays. Ces rapports ont montré que l'opinion dans les différents pays n'est pas aussi négative que pourraient le laisser croire certains propos tenus récemment à Strasbourg. Aux Etats-Unis, comme en France, on semble vouloir faire preuve de plus de souplesse. D'Allemagne et d'Italie on reçoit des rapports encourageants. Quant à la

Grande-Bretagne, elle entend bien rester fidèle à la déclaration de solidarité adoptée à Londres.

La Suisse doit propager et défendre l'idée de la neutralité, pour laquelle on ne montre pas une très grande compréhension — cela se conçoit — dans des pays qui, comme la Belgique et la Hollande, ont beaucoup perdu pendant la dernière guerre mondiale. En revanche, ces pays comprennent beaucoup mieux le souci qu'à la Suisse de sauvegarder son indépendance nationale. C'est lorsque les gouvernements des pays membres du Marché Commun auront le temps de se pencher sur le problème posé par la neutralité suisse que la compréhension deviendra sans doute plus facile.

Il va sans dire que la Suisse n'attend pas que des avantages d'une association au Marché Commun. Elle sait que de lourdes obligations devront être acceptées. Etroitement liée à l'Europe elle entend bien apporter une contribution positive et constructive à l'œuvre commune. De toute façon, elle ne se présente pas les mains vides. Dans les milieux bien informés, on fait preuve d'un sain optimisme quant aux possibilités d'un accord, quelque hardies et laborieuses que puissent être les négociations. Un échec paraît peu probable car il irait à l'encontre des intérêts véritables de l'Europe et de tout le monde occidental. On attache aussi une attention particulière à la déclaration faite par le président des Etats-Unis, en faveur de la libéralisation du commerce et de la renonciation à toute discrimination au profit de la clause de la nation la plus favorisée.

Il y a deux points sur lesquels la Suisse n'entend pas transiger : ce sont l'indépendance nationale et la neutralité. A ce propos, de nombreux contacts ont été établis à divers échelons avec la Suède et l'Autriche, pays avec lesquels l'accord est réalisé dans les grandes lignes.

On ne pense pas au Palais fédéral que les négociations avec la communauté économique européenne s'engageront avant que l'entente se soit faite entre le Marché Commun et la Grande-Bretagne. Les perspectives d'une telle entente paraissent favorables.

Un problème important pour notre pays est également celui de l'exercice des droits populaires. La question qui se posera au moment donné est celle de savoir si un traité d'association avec le Marché Commun sera soumis au référendum. C'est là un point qui ne pourra être tranché que plus tard. On peut admettre que le Conseil fédéral fera, à la séance officielle d'ouverture des négociations, une déclaration de principe, comme la Grande-Bretagne en fit également une.

En ce qui concerne nos relations commerciales avec les pays de l'Est, le Conseil fédéral maintient intégralement son point de vue tel qu'il a été exposé au Conseil national, à la fin de la session de décembre, par M. Hans Schaffner, chef du Département de l'économie publique. Ce n'est en tout cas pas le rôle de notre pays d'organiser un mouvement de propagande contre le commerce avec les pays de l'Est, ce qui reviendrait tout simplement à mettre en cause notre politique de neutralité.

REPONSE DU CONSEIL FEDERAL
AU GROUPE ROMAND DU MOUVEMENT SUISSE
CONTRE L'ARMEMENT ATOMIQUE

Le Conseil fédéral a répondu le 23 janvier à la lettre du 18 décembre 1961, par laquelle le Groupe romand du mouvement suisse contre l'armement atomique, se rapportant notamment à une résolution récente de l'Assemblée générale des Nations-Unies, chargeant le secrétaire général de procéder à une enquête auprès des pays qui ne possèdent pas d'armes nucléaires, demandait au Conseil Fédéral de répondre positivement à cette enquête en prenant l'engagement exprès de s'abstenir de fabriquer des armes atomiques, ou d'en acquérir de toute autre manière.

Le problème de la cessation des essais nucléaires, comme celui du désarmement et de la suppression des armes atomiques, dit la réponse du Conseil fédéral, est avant tout du ressort des grandes puissances qui possèdent de telles armes. A cet effet, elles mènent depuis un certain temps des négociations extrêmement difficiles. Il va sans dire que la Suisse serait la première à se féliciter de tout accord qui pourrait être réalisé entre ces puissances en vue de l'interdiction des armes nucléaires et qu'elle ne manquerait pas de s'y joindre.

En attendant, notre statut de neutralité permanente nous impose le devoir de défendre notre indépendance et de sauvegarder notre intégrité territoriale. Il s'agit là d'une obligation sanctionnée par le droit international. Nous ne devons dès lors pas exclure d'emblée la possibilité de nous assurer la possession des armes actuellement les plus efficaces, de façon à être en mesure de satisfaire à nos obligations. Le Conseil fédéral est conscient des responsabilités qui lui incombent et n'entend pas s'y soustraire. Sa position, telle qu'elle est définie dans son rapport du 7 juillet 1961 à l'Assemblée fédérale sur l'initiative populaire pour l'interdiction des armes atomiques, est inchangée.

Certes, la situation actuelle, caractérisée par le monopole atomique de quelques grandes puissances, garantit un équilibre relatif. Mais notre devoir nous interdit de nous en remettre à autrui du soin de nous défendre.

Notre statut de neutralité, reconnu par le droit des gens, et notre politique de neutralité, nous obligent de surcroît à nous préparer à affronter dès aujourd'hui la situation nouvelle que constituerait une extension du cercle des puissances atomiques.

Il appartiendra au demeurant au peuple et aux cantons de se prononcer sur l'ensemble des problèmes que vous soulevez, puisqu'à la suite de l'initiative populaire du 29 avril 1959, et conformément à l'arrêté adopté par les Chambres fédérales le 15 décembre 1961, un vote aura lieu sur le problème de l'interdiction des armes atomiques en Suisse. En attendant la décision du souverain, le Conseil fédéral n'est pas en mesure de répondre, dans quelque sens que ce soit, à l'enquête que le secrétaire général des Nations-Unies pourrait effectuer, conformément à la résolution de l'Assemblée générale.

LE DEVELOPPEMENT DE L'A.V.S.

Le Conseiller national Bratschi a présidé pour la dernière fois la semaine passée le Conseil d'administration de l'assurance vieillesse et survivants. Son successeur est M. H. Kueng, de Bâle.

Le président sortant de charge a parlé du développement de l'A.V.S. et de ses cinq révisions qui accrurent les prestations de 656 millions de francs par an au total. Les rentes versées ont passé de 139 millions en 1948 à 848 millions en 1961. Le nombre des rentiers s'est élevé de 279.000 à 656.0000. Quant au fonds de l'assurance, qui était de 354 millions de francs en 1948, il dépassait légèrement 6 milliards à fin 1961. Malgré la cinquième révision qui, dès le 1^{er} juillet 1961, provoque une charge supplémentaire annuelle de 100 millions, le fonds s'est encore accru de 400 millions en 1961, soit plus qu'en 1960.

Les cotisations, qui étaient de 418 millions en 1948, sont passées à 798 millions en 1960 et à 924 millions en 1961. Elles dépassent toujours le montant des rentes. Les intérêts du fonds s'élèvent à 177 millions et la contribution de la Confédération et des cantons se monte à 160 millions par an. Dans son rapport, le président Bratschi s'est demandé quand interviendrait une 6^e révision. Il semble bien que ce sera plus tôt qu'on ne le pensait. Certes, l'A.V.S. doit rester une assurance de base, mais elle peut encore améliorer la situation faite à ses rentiers.

LES 60 ANS DU CONSEILLER FEDERAL SPUHLER

Le Conseiller fédéral Spuhler, chef du Département des postes et des chemins de fer, a célébré mercredi 31 janvier son 60^e anniversaire. Né à Zurich, M. Spuhler a étudié l'économie politique aux Universités de Zurich et de Paris. Après avoir exercé, pendant plusieurs années une activité dans des firmes privées et dans des bureaux internationaux, M. Willy Spuhler entra au service de la ville de Zurich comme adjoint de l'Office de statistique, fut chef d'office du travail municipal de 1935 à 1942 et fit partie de 1942 à 1959 de la Municipalité de Zurich en tant que chef de la direction de l'hygiène et de l'économie.

Conseiller national de 1938 à 1955, Conseiller aux Etats de 1955 à 1959, M. Willy Spuhler succéda le 17 décembre 1959 au Conseil Fédéral à M. Hans Streuli.

LA PROTECTION DES OISEAUX CHANTEURS

L'Ordre supranational pour la protection des forêts, du gibier et de la flore adresse un appel aux Chambres Fédérales qui s'occuperont de la révision de la loi fédérale sur la chasse pour qu'ils protègent tous les oiseaux chanteurs, car ceux-ci sont d'une grande utilité dans la nature du moment qu'ils combattent les parasites. A l'heure actuelle, seules les grives draines et les grives licornes ne sont pas soumises à cette protection.

VISITES DE DETENUS EN ALGERIE
ET ENVOIS DE SECOURS INTELLECTUEL
A DES ALGERIENS EN FRANCE

Le Comité international de la Croix-Rouge, muni des autorisations du Gouvernement de Paris, vient de commencer une nouvelle tournée de prisons et camps où sont détenues des personnes arrêtées en raison des événements d'Algérie. Cette tournée, qui se prolongera jusqu'à la fin de mars, fournira aux délégués du C.I.C.R., MM. Pierre Gaillard, Michel Martin et Germain Colladon, l'occasion de visiter aussi bien des nationalistes algériens que des Français activistes.

De son côté, M. Roger Vust, délégué du C.I.C.R. à Alger, s'occupe de faire parvenir des secours en nature et en espèce à certaines catégories de détenus en Algérie. D'autre part, il a eu des entretiens avec les autorités civiles et militaires sur les suites à donner à la 9^e mission du C.I.C.R. en Algérie, mission dont le rapport fut remis au début de janvier au Gouvernement français.

En outre, le C.I.C.R. procède actuellement à l'envoi de nouveaux secours intellectuels destinés à des détenus algériens en France. Il s'agit surtout de livres en langue arabe, exemplaires du Coran, grammaires et œuvres littéraires. En 1960 et 1961, le C.I.C.R. avait déjà distribué, dans une trentaine de maisons d'arrêt, en France, des secours intellectuels, destinés à des détenus algériens. Il s'agissait alors de livres français et arabes, soit de manuels scolaires et de littérature variée.

CANTON DE LUCERNE

COMMISSION NATIONALE SUISSE
POUR L'U.N.E.S.C.O.

La Commission nationale suisse pour l'U.N.E.S.C.O. a siégé à Lucerne sous la présidence du Conseiller national Boerlin, de Liestal.

Elle a approuvé les budgets et les programmes des sept sections : éducation, jeunesse, formation des adultes, sciences sociales, sciences exactes, affaires culturelles et information. Le secrétaire général de la commission, M. Jean-Baptiste de Weck, a fait un rapport sur l'activité exercée en 1961.

M. J. Burckhardt, chef de la division des organisations internationales au Département politique, a pris la parole au nom du Conseil fédéral.

M. Jean Chevalier, directeur-adjoint du Département pour les relations avec les pays membres, représentait le siège central de Paris. Parlant des perspectives ouvertes par le programme 1963-64, il a insisté sur la nécessité d'accomplir le gros du travail, non à Paris, mais dans les pays membres. Il s'agit de vouer une grande attention au développement technique des pays nouvellement indépendants d'Asie et d'Afrique, mais aussi des pays d'Amérique centrale et méridionale.

M. Bernard Barbey, délégué permanent de la Suisse auprès du siège de l'U.N.E.S.C.O., à Paris, a évoqué pour

sa part les délibérations du Conseil exécutif de l'organisation qui prépare l'assemblée générale de cette année. Il s'agira de trouver un nouveau directeur général, M. Véronèse ayant démissionné pour raison de santé.

Les membres des quinze missions latino-américaines qui effectuent actuellement un séjour en Suisse sous les auspices de l'U.N.E.S.C.O. ont assisté à une réception qui fit suite à cette assemblée lucernoise.

A PROPOS DE LA LEGION ETRANGERE

Le Comité contre l'enrôlement des jeunes Suisses dans la Légion étrangère française a organisé à Lucerne une conférence d'information. M. Kurz, chef du service de presse du Département militaire fédéral, a rapporté qu'actuellement encore au moins cent jeunes Suisses s'engagent chaque année dans la Légion, et que celle-ci doit compter dans ses rangs entre 12.000 et 15.000 Suisses.

CANTON DE NEUCHÂTEL

HOMMAGE AUX HORLOGERS

Chaque année, le Conseil communal (Municipalité) de la ville du Locle reçoit les chronométriers loclois qui se sont distingués lors du concours de chronomètres de l'Observatoire de Neuchâtel. Cette cérémonie s'est déroulée dans les salons du Château des Monts qui abrite le musée d'horlogerie de la cité de Daniel Jeannerich, en présence de tous les membres du Conseil communal. M. Henri Jaquet, président de la ville, a rendu hommage aux 13 lauréats de ce concours domiciliés au Locle ou dans les environs. Le maire a constaté que malgré l'évolution de la technique qui conduit — dans l'horlogerie comme dans les autres branches de l'industrie — à l'automation et à la rationalisation toujours plus poussée ainsi qu'à l'abandon des méthodes artisanales et personnelles, il existe encore, même parmi les jeunes horlogers, de nombreux chronométriers et régleurs de valeur qui demeurent fidèles aux anciennes traditions qui ont fait la renommée de l'horlogerie suisse et de la ville du Locle.

LES COMPTES DE L'ETAT DE NEUCHÂTEL

Le Comité général des recettes et des dépenses de l'Etat de Neuchâtel pour l'exercice 1961 présente un total de recettes de 67.243.540,66 francs contre un total de dépenses de 62.928.304,63 francs, laissant un excédent de recettes de 4.315.236,03 francs. Dans les dépenses est compris l'amortissement de la dette consolidée, représentant 2.776.200 francs.

SAINT-BLAISE AU BORD DE L'EAU

La commission du 3 février, présidée par M. Jean-Jacques Thorens, organise chaque année des manifestations originales à l'occasion du « Jour de Saint-Blaise ».

La cérémonie officielle s'est déroulée au temple. Après une prière du pasteur Jacques Février, M. Henri Virchaux, président du Conseil général (législatif), s'est adressé aux jeunes de 20 ans qui font leur entrée dans la vie civique.

Une réception a suivi, où M. René Engel, président de commune, a salué les invités, parmi lesquels on remarquait M. Edmond Guinand, Conseiller d'Etat, et les délégués des communes neuchâteloises.

« Saint-Blaise au bord de l'eau » a été le thème choisi cette année pour marquer cet événement. Un concours d'idées pour l'aménagement de la baie de Saint-Blaise-Hauterive a été remporté par M. Pierre-A. Debrot, architecte diplômé (Saint-Blaise) et Claude Rollier, architecte diplômé (Neuchâtel), qui ont fait appel à la collaboration de M. Marcel Vautravers (Saint-Blaise). Un prix de 1.300 francs leur a été décerné, le deuxième prix, de 1.000 francs, est revenu à Mlle Judith Hartenbach, de Zurich.

Ces projets sont présentés dans une exposition qui a duré, au collège, jusqu'au dimanche 11 février. Cette exposition embrassait tous les domaines intéressant le lac : pêche, faune, batellerie, navigation, sauvetage, sports aquatiques, pollution des eaux. La plupart des pêcheurs professionnels du pays le sont par tradition familiale.

Le cahier édité pour la circonstance satisfait pleinement la curiosité des amis du lac. Il a été rédigé par MM. Jean-G. Baer, professeur à l'Université de Neuchâtel, le docteur Olivier Clottu, également historien et héraldiste, Claude Zweiacker, instituteur, Philippe Clottu, chimiste, Marc Eigeldinger, maître au Gymnase cantonal de Neuchâtel, Lucien Robert. Cette brochure relate en particulier l'histoire des grands drames du Bas-Lac et se termine par les recettes de poisson du club gastronomique des « Fins Becs », qu'animent un maître queux et le maître-ramoneur de la contrée.

La société de sauvetage du Bas-Lac (S.S.B.L.) a créé, au cours de son assemblée générale de ce jour, le Fonds Henri-Jeanrenaud, destiné à récompenser les actes de sauvetage effectués dans la région, fonds qui sera alimenté par des contributions volontaires. Henri Jeanrenaud, architecte, décédé dernièrement à Marin, s'est toujours dévoué pour cette société, dont il était un membre fondateur en 1935. La S.S.B.L. dispose de deux baleinières, l'une de 8, l'autre de 12 rameurs.

Une grande animation a régné au village, égayé par des réjouissances populaires.

CANTON DE SOLEURE

LES 25 ANS D'EPISCOPAT DE MGR VON STRENG

En la cathédrale de Soleure s'est déroulée une cérémonie commémorant les 25 ans d'épiscopat de Mgr François von Streng, évêque de Bâle et Lugano. Né en 1884, Mgr von Streng reçut la consécration épiscopale le 24 janvier 1937 de Mgr Bernardini, nonce apostolique en Suisse. Il est le huitième évêque de l'Evêché

de Bâle remanié en 1828 et qui comprend aujourd'hui — ce qui en fait le plus vaste de Suisse — les cantons de Bâle-Ville et Bâle-Campagne, Soleure, Berne (avec le Jura), Lucerne, Argovie, Thurgovie, Schaffouse et Zoug, avec 473 cures, 1.100 prêtres et près de 800.000 catholiques-romains. En un quart de siècle, Mgr von Streng a ordonné 700 prêtres, consacré 103 églises et confirmé 300.000 jeunes gens. Il est l'évêque protecteur des associations catholiques suisses.

La cérémonie de Soleure a réuni de nombreuses personnalités, parmi lesquelles Mgr Pacini, nonce apostolique à Berne, neuf évêques, les Conseillers fédéraux Bourgnicht et Von Moos, l'ancien Conseiller fédéral Etter et le gouvernement soleurois « in corpore ».

Mgr von Streng a célébré l'office pontifical à 10 h. 30 à la cathédrale Saint-Ours, tandis que la prédication était faite par Mgr Vonderach, nouvel évêque de Coire. La « messe en l'honneur de Saint-François, pour chœur mixte, orchestre à cordes et orgue », du compositeur soleurois Albert Jenny, fut donnée en première.

Lors du banquet, on entendit le Conseiller d'Etat soleurois Urs Dietschi, l'évêque de Lugano, Mgr Jelmini, le Juge cantonal jurassien bernois Pierre Ceppi et le Recteur de l'Université de Fribourg, Mgr Xavier von Hornstein. Mgr von Streng, qui a reçu les félicitations autographes du pape Jean XXIII, a remercié l'assistance.

CANTON DU TESSIN

CONSTITUTION DE LA FONDATION « AURELIO CAMANI » A LOSONE

La Fondation « Aurelio Camani » vient de se constituer à Losone. Les revenus des capitaux disponibles sont destinés à des associations humanitaires et de bienfaisance. Les biens représentent le patrimoine de 1.500.000 francs d'Aurelio Camani, décédé le 17 septembre 1961. Cette personnalité joua un rôle de premier plan dans l'œuvre de remaniement parcellaire de Losone, qui permit le développement de cette commune. Comme président de la commune bourgeoise, Aurelio Camani dirigea les travaux d'amélioration de la plaine de Losone entre les rivières Melezza et Maggia.

La fondation sera dirigée par un conseil de sept membres.

LA NOUVELLE ROUTE DU GOTHARD A LA TREMOLA

Tandis qu'une commission fédérale étudie les différents projets pour un grand tunnel routier à travers le Gothard, qui permettrait d'assurer une liaison permanente en hiver, le bureau tessinois des routes nationales a élaboré les plans pour l'amélioration de la circulation au Saint-Gothard. Il est prévu, après l'aménagement de

la partie uranaise du Gothard, de construire une nouvelle route, allant sur le versant tessinois, à partir du col, jusqu'à Motto-Bartola, ce qui permettrait d'éviter les contours dangereux de la Trémola. Les travaux préliminaires sur le terrain commenceraient dans le courant de cette année, mais la construction proprement dite ne débiterait pas avant janvier de l'année prochaine.

Après l'exécution de ces travaux, une route nationale n° 3 franchirait ainsi le Gothard.

La route du Gothard par la Trémola, qui en son temps avait réuni tous les suffrages, ne répond plus aujourd'hui aux exigences du trafic, car, avec ses 24 virages, elle est souvent embouteillée, non seulement par les véhicules, mais à certaines périodes de l'année elle connaît de gros amoncellements de roches et de neige descendus des avalanches, nombreuses en cette partie de la grande artère nord-sud. Devant l'impérieuse nécessité de remédier à cet état de choses, deux solutions possibles se présentent aux milieux intéressés :

- 1) Une route sur le versant gauche de la vallée.
- 2) Une autre sur le versant droit de celle-ci.

Mais, du point de vue technique, géologique, touristique, météorologique et économique, il apparut d'emblée aux experts qui se sont penchés sur le problème que la préférence doit être donnée à une route à construire sur le côté droit de la vallée. Il va sans dire que les véhicules à moteur pourront continuer de circuler sur l'ancienne route.

La nouvelle artère aurait 7.800 mètres de long. Elle aurait une largeur de 7 m. 50, avec deux pistes, et atteindrait même la largeur de 9 m. 60 à certains endroits. Deux tunnels, l'un de 770 mètres de long, l'autre de 180 mètres, sont prévus, ainsi que des galeries et des ponts. Les dépenses imposées par la construction de cette route sont évaluées à 33.800.000 francs.

La future route, dès le sommet, obliquerait à droite près de Lago di San-Carlo, entre le Lago della Piazza et le Lago dei Banchi, elle suivrait le tracé du chemin des Banchi, pour atteindre l'Alpe voisine. Enfin, elle rejoindrait l'ancienne route, près de Motto-Bartola.

LES MEGOTS DE CIGARETTES ALLUMENT DES INCENDIES AU TESSIN

La population de tous les villages du Tessin est alarmée par l'impressionnante série d'incendies de forêts qui sévit depuis des semaines. Le vent du nord, qui souffle avec des pointes de vitesse de 70 km-h., la sécheresse qui dure depuis des mois, font des sous-bois une proie facile pour les flammes, qui se propagent avec rapidité. Les difficultés de la lutte sont accrues par le manque d'eau. Les incendies du San-Salvatore, par exemple, ont dû être éteints à coups de pioche, méthode dangereuse. A côté des dégâts provoqués par le vent, qui a emporté des cheminées et parfois même les toits, il y a ces fléaux qui détruisent le patrimoine forestier du Tessin.

La montagne de Brissago, le San-Salvatore, où se trouve une flore méditerranéenne des plus intéressantes,

ont subi des dégâts importants. La moitié des forêts qui recouvraient le versant du San-Salvatore, entre Morcote et Vico-Morcote, a été détruite.

A ce sujet, on confirme que l'incendie qui a éclaté pendant l'après-midi du 17 février est imputable, tout comme les autres sinistres, à des mégots jetés malencontreusement par les voitures qui empruntent la route Vico-Morcote-Carone, par suite du barrage de la route Melide-Lugano. Tous les incendies ont en effet commencé de se déclencher aux bords des routes.

La population de la région demande aux autorités de prendre des mesures énergiques. Le propriétaire de la ferme-modèle de Vico-Morcote, qui avait déjà établi des plans pour un reboisement dont l'investissement revenait à un demi-million de francs, a déclaré que son projet resterait en suspens tant qu'on n'aura pas édifié, le long de la route, des remparts contre le feu. La chronique n'est même plus en mesure de suivre le développement de ces incendies. Il y en a partout, des petits et des grands. La radio continue de lancer des appels à la population en demandant aux touristes d'être prudents, recommandant aux habitants des campagnes, aux propriétaires des jardins, de ne pas allumer de feu en plein air.

PRIX DE POESIE DIALECTALE

On a attribué à Lugano le prix du troisième concours de poésie dialectale organisé par la revue « Le Cantonetto ». Y ont participé 34 jeunes et nouveaux poètes.

Le jury, présidé par le professeur Silvio Sganzi, a décerné le premier prix de 500 francs à M. Mario Forni, d'Airolo, le deuxième prix à Mlle Marta Fraccaroli, de Barbengo, et deux troisièmes prix, de 100 francs chacun, à M. Giancarlo Bullo, de Claro, et à Mlle Silvia Ramelli, d'Airolo.

DANS LE JOURNALISME

M. Amadeo Boffa a célébré le 19 février ses 40 ans d'activité comme rédacteur au journal conservateur « Popolo e Liberta ». M. Boffa est en même temps depuis 1947 secrétaire du Parti conservateur-chrétien social du canton du Tessin. Il siège aussi depuis vingt ans au Grand Conseil tessinois.

DECES D'UNE CENTENAIRE

Mme Sabina Pellincini-Caccia, née le 14 août 1860, est morte à Cadenazzo. La défunte avait eu douze enfants, dont un seulement vit encore.

MORT D'UN MEDECIN TESSINOIS

Le docteur Fausto Pedotti, qui fut pendant vingt-six ans chef de la clinique chirurgicale de l'Hôpital municipal de Lugano, est décédé subitement. Il avait pris sa retraite voici un an.

CANTON DE VAUD

YVERDON ET SON AVENIR

Yverdon, désormais, fait partie de cette catégorie de villes auxquelles on peut prédire, sans crainte, un avenir réjouissant, voire brillant. Et cela grâce à un élément essentiel : sa position géographique. A ce facteur, plusieurs autres sont venus s'y ajouter : industrie (fabriques et usines diverses, ateliers C.F.F.), centre agricole et commercial (sociétés d'agriculture, séchoir à herbes régional, organisation d'un comptoir, marchés et foires), militaire (caserne, place de tirs à proximité), lacustre (pêche, mais surtout le futur canal du Rhône et du Rhin), d'études (écoles primaires, secondaires, collège, écoles de sténo-dactylographie, université du soir, école mécanique).

En l'espace d'un siècle, sa population a presque sextuplé, puisqu'en 1850, Yverdon comptait 3.619 habitants, alors qu'en ce début de 1962, il y a 17.000 âmes. Tour à tour, avec Vevey, elle a partagé le titre de « seconde ville du canton de Vaud », jusqu'à l'année dernière, au moment où les communes des Planches et du Châtelard ont fusionné, marquant le premier pas vers le grand Montreux, avec 18.300 habitants.

Mais la ville d'Yverdon, avec le titre symbolique de « Capitale du nord vaudois », se singularise aujourd'hui par le fait qu'elle vit une extraordinaire impulsion industrielle, et, parallèlement, poursuit avec force un agrandissement qui n'est pas près de ralentir. De nombreux quartiers ont vu le jour depuis un quart de siècle environ : Clendy-Dessus, les Condemines, l'Île, les Moulins, Floreyres, la Prairie, Près-du-Lac, etc., dont la plupart, avant la seconde guerre mondiale, n'étaient que terrains vagues, campagnes, ou vieux quartiers délabrés et sans hygiène. La ville d'Yverdon possède également trois entrées magnifiques : avenues Haldimand (côté Estavayer-le-Lac), de Neuchâtel (côté Grandson) et des Bains (direction Lausanne).

A l'heure actuelle, non seulement les autorités yverdonnoises luttent pour que le futur Technicum cantonal vaudois soit installé dans leurs murs, mais mettent encore au point les plans d'une cité-satellite. La construction de celle-ci débutera probablement à la fin de cette année. Cette cité modèle sera située entre le petit village de Cheseaux-Noréaz et le Lac de Neuchâtel, à proximité de la route de Yverdon-Yvonand. L'une des particularités de la future cité-satellite yverdonnoise sera d'offrir un confort nouveau et des prix-locations raisonnables, qui iront de 160 à 180 francs par mois, chauffage compris, pour un appartement de trois pièces. Ce vaste ensemble architectural — 800.000 mètres carrés — sera construit selon les données les plus modernes :

Ordre, équilibre des formes, unité de style, le tout en relation avec le paysage ambiant, et parsemé généreusement d'arbres et de verdure.

Ce sera certainement là, l'une des cités-satellites les plus charmantes de Suisse, à deux étages, si l'on peut dire, car une partie sera sur la hauteur, près de Cheseaux-Noréaz, et l'autre à proximité du lac, ayant pour centre une ancienne maison de maître, qui va être rénovée pour servir de Centre administratif et de musée régional, Champ-Pittet, que fit construire un enfant d'Yverdon, Frédéric Haldimand, lieutenant-général et Gouverneur du Canada (1725-1791). La cité-satellite sera traversée par l'autoroute Lausanne-Yverdon-Berne. Ce futur ensemble architectural promet d'être magnifique, appuyé à la colline du Montelaz et dominant le Lac, avec la rive opposée, Grandson et le Jura en guise de tableau de fond.

Tout cela fait l'objet d'études approfondies et de pourparlers entre les autorités d'Yverdon, de Cheseaux-Noréaz et des architectes. La population, elle-même, vient d'être consultée sous la forme d'un questionnaire : elle a donné l'appui le plus large à ces futurs et importants travaux.

POUR LA BOURGEOISIE D'HONNEUR DE LAUSANNE
AU SCULPTEUR MARCEL SANDOZ

La Municipalité de Lausanne propose au Conseil communal de décerner la bourgeoisie d'honneur de la commune à M. Edouard-Marcel Sandoz, sculpteur.

Fils du fondateur de l'entreprise de produits chimiques Sandoz S.A., à Bâle, M. Edouard-Marcel Sandoz, sculpteur animalier et peintre, a fait bénéficier la ville de Lausanne de nombreuses libéralités, a fait don de plusieurs statues qui ornent les promenades de la ville de Lausanne et de Vevey, a permis la création de la réserve naturelle de La Pierreuse, au-dessus de Château-d'Ex. En 1960, il a remis à Lausanne une somme de quatre millions de francs pour permettre l'aménagement d'Ouchy et empêcher la construction d'immeubles trop hauts. Il a donné son appui discrètement à des institutions de bienfaisance ou intellectuelles.

M. Sandoz, qui a 81 ans, s'occupe également de recherches dans le domaine des colorants et leurs applications.

DECOUVERTE D'UNE FRESQUE A AVENCHES

Les fouilles auxquelles procède, dans le sol de l'ancienne Avenches romaine, l'association Pro-Aventico, sous la direction de M. Schwarz, archéologue, ont permis de mettre au jour une nouvelle fresque de 1,50 m. de haut, sur 3 m. de longueur. Les couleurs (noir, rouge foncé, blanc, jaune) sont en très bon état. La fresque remonte à plusieurs siècles.

AU CHATEAU DE GRANDSON

Ouvert au public au printemps 1961, le château de Grandson, rénové, a connu une première saison réjouis-

sante. De nombreux visiteurs ont été signalés. Les travaux de restauration ont été activement poussés cet hiver et la seigneuriale demeure des bords du lac de Neuchâtel offrira, dès après Pâques probablement, de nouveaux sujets d'émerveillement à tous ceux qui y feront halte. Ils y verront entre autres un musée de l'automobile, placé sous le patronage de l'Automobile-Club de Suisse.

FETE FEDERALE DES CHORALES OUVRIERES A SAINT-GALL, EN 1965

Le Cartel des chorales ouvrières de la ville de Saint-Gall a décidé à l'unanimité d'organiser la fête fédérale des chorales ouvrières, les 19 et 20 juin 1965, à Saint-Gall.

NOCES DE FER

Mme et M. Adolphe Dufour-Leprat se sont mariés à Yverne, le 29 février 1892. Ils ont donc fêté, à Cully, le 70^e anniversaire de leur mariage, entourés par la population qui porte un grand respect au « Général Dufour », lequel a cultivé ses vignes jusqu'en 1960, et à Mme Dufour, originaire de la Creuse (France). M. Dufour a fêté ses 90 ans, le 22 janvier dernier. Mme Dufour a 92 ans.

L'EXPOSITION NATIONALE

A l'occasion de son Assemblée générale, tenue sous la présidence de M. H.-Fr. Berchet (*Tribune de Lausanne*), le Cercle lausannois des journalistes professionnels a écouté avec intérêt une conférence de M. J. Beglinger, docteur en droit, sur le service d'information de l'Exposition nationale 1964, dont il a la responsabilité avec un personnel très restreint. Le but de ce service est d'inviter le plus grand nombre possible de visiteurs à Lausanne pour s'instruire et s'amuser, pour prendre conscience de ce qu'est la Suisse et ce qu'elle sera, car, à tout prendre, l'Exposition nationale est le seul rassemblement du peuple suisse. Le service d'information a à sa disposition la presse imprimée et radio-phonique, le cinéma, la télévision.

Le bulletin d'information de l'Exposition, tiré à 25.000 exemplaires, a paru déjà deux fois. Il est adressé à la presse, aux autorités fédérales, cantonales et communales, à diverses institutions, aux représentants diplomatiques. Le fichier du service de presse compte 2.400 adresses, réparties en 70 catégories, qui recevront de la documentation, des photographies. Des conférences d'information sont prévues pour toute la Suisse ou par régions. Une séance sera convoquée le 25 avril, juste deux ans avant l'ouverture de l'exposition, qui donnera

le signal de départ pour une information régulière et systématique. La propagande ira aussi à l'étranger, soit dans les régions limitrophes de la Suisse, en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en utilisant les agences de l'Office National Suisse du Tourisme, de l'Office Suisse de l'Expansion commerciale, de la Swiss-Air.

Cette information sera complétée par un service de propagande sur la Suisse, afin de créer un climat favorable à notre pays.

Il y aura à Vidy, le 28 avril 1964, une journée de la presse pré-inaugurale. On prévoit une salle pour la presse, sans parler de la participation de la presse suisse, que prépare une commission, présidée par M. A. Gétaz, directeur de la *Feuille d'Avis* de Vevey. L'exposition apparaîtra sous une forme très concrète, avec le minimum possible d'explications en trois langues. Les visiteurs pressés auront à leur disposition trois circuits (orientation générale, visite synthétique et vue d'ensemble, visite détaillée).

Trente congrès nationaux et internationaux sont déjà annoncés, qui siégeront au palais de Beaulieu. Celui-ci abritera en outre une exposition de peintures tirées de collections privées, une exposition des armes utilisées par l'armée suisse.

L'USINE A GAZ DE VEVEY A CENT ANS

La *Feuille d'Avis* de Vevey et le *Journal de Montreux* publient un supplément à l'occasion du centenaire de la « Compagnie du gaz et du coke, S.A. ».

Cette compagnie avait été fondée le 24 mai 1961. Elle parvint très rapidement à construire une usine et à poser des canalisations. Au jour de l'inauguration, il y a un siècle, on comptait déjà 96 lanternes publiques et 814 becs de gaz chez 93 abonnés.

Aujourd'hui, l'usine à gaz de Vevey exploite 300 kilomètres de conduites. Chaque année, elle consomme 18.000 tonnes de houille et produit 12 millions de mètres cubes de gaz ménager et industriel, 9.000 tonnes de coke et 1.000 tonnes de goudron. Quarante agglomérations, réparties dans 23 communes vaudoises et 3 communes valaisannes, sont desservies par cette usine. Ce territoire compte 28.000 ménages, dont une partie importante utilise le gaz. Il va de Chexbres-Rivaz à Saint-Maurice-Lavey, et comprend la Riviera vaudoise (avec Vevey, Montreux, La Tour-de-Peilz, etc.), la plaine du Rhône vaudoise (avec Villeneuve, Aigle, Ollon, Leysin, Bex, etc.), ainsi que Monthey et Saint-Maurice, sur la rive valaisanne du Rhône.

LINDBERGH ACHETE UN TERRAIN EN SUISSE

Le célèbre aviateur Charles Lindbergh, qui en 1927, avait réussi le premier survol de l'Atlantique à bord de son avion « Spirit of St-Louis », vient d'acheter

à un paysan, un terrain à Jongny-sur-Vevey afin d'y construire son chalet. L'achat s'est fait par l'entremise d'un notaire de Vevey.

CANTON DE THURGOVIE

POUR LE MAINTIEN DU VIEUX PONT DE PIERRE INCURVE DE BISCHOFZELL

On étudie depuis un certain temps déjà la question de savoir comment le trafic qui passe sur la Thur peut être adapté aux exigences modernes. Le vieux pont de pierre étroit, datant d'une centaine d'années et traversant la rivière, n'est plus suffisant pour l'intense circulation d'aujourd'hui. Lors de l'assemblée communale consacrée au budget, le maire de la ville, M. Wutrich, a pu, maintenant, annoncer que le Conseil d'Etat thurgovien s'était prononcé pour la conservation du vieux pont et pour la construction du nouveau à quelque cent ou cent-cinquante mètres en aval qui s'intégrera au futur réseau des routes nationales. Le Gouvernement cantonal s'est déclaré prêt à supporter les 75 pour cent des frais de construction du pont et des routes d'accès futures, de sorte que la commune aura à sa charge les 25 pour cent restants.

La caractéristique du vieux pont de pierre, qui franchit la Thur, est due à son tracé sinueux, en ce sens que chaque pilier ne forme pas une ligne droite, mais chacun a été planté en tenant compte du fond du lit de la rivière.

CANTON DE ZOUG

DES VITRAUX ZOUGOIS RENTRENT AU PAYS

Le Conseil de la corporation de Zoug vient d'avoir l'occasion d'acquérir pour 145.000 francs 132 précieux vitraux datant des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, et exécutés par des peintres verriers zougais. Ces vitraux faisaient partie de la collection de la famille anglaise Winn, qui les revendit à un antiquaire, lequel, par l'entremise de la Société du musée de Zoug, les céda à la Winn, qui les revendit à un antiquaire, lequel, par l'entremise de la Société du musée de Zoug, les céda à la corporation. Ces vitraux avaient été acquis en Suisse en 1815 par un riche propriétaire foncier anglais, nommé Winn.

CANTON DE ZURICH

UNE MAQUETTE DE L'AEROPORT DE ZURICH-KLOTEN

L'aéroport de Zurich-Kloten abrite désormais, dans une halle spécialement aménagée, une maquette complète des installations et des bâtiments de l'aéroport. Construite à l'échelle de 1/200, cette maquette, éclairée par 1.300 petites lampes télécommandées, permet aux visiteurs de se faire une idée complète de l'aéroport. En effet, depuis quelque temps, les visites organisées de Zurich-Kloten avaient dû être supprimées en raison de l'accroissement considérable du trafic aérien. Le constructeur de la maquette est M. Fritz Ruf, de Wetzikon.

MANIFESTATION EN FAVEUR DU DROIT DE VOTE FEMININ

Le Comité cantonal zuricois pour le droit de vote féminin a organisé une manifestation publique suivie d'un cortège aux flambeaux. La manifestation, qui s'est tenue en présence d'un très nombreux public, a été ouverte par MM. Hulda Autenrieth, qui a déclaré que la votation du 1^{er} février 1959, bien qu'elle n'ait pas permis à la femme d'accéder aux droits civiques des hommes, n'en a pas moins ouvert une première brèche en faveur des droits politiques de la femme. Elle a encouragé l'assistance à signer la pétition des groupes politiques féminins du canton de Zurich, invitant avec instance le Conseil d'Etat et le Grand Conseil à examiner les motions déposées au Grand Conseil au cours des huit dernières années, ainsi que, l'initiative du Conseil de ville de Zurich tendant à l'introduction du droit de vote féminin, et à élaborer un projet à l'intention des citoyens. On entendit encore le professeur J.-R. de Salis, qui parla « des tâches politiques et culturelles de la femme à notre époque », assurance que le 1^{er} février 1959 ne fut pas marqué par une défaite des femmes, mais par une défaite des hommes « qui n'ont pas encore saisi les besoins de notre temps. » M. Émi Landolt, président de la ville de Zurich, rappela le principe de la Constitution fédérale selon lequel tous les Suisses sont égaux devant la loi. On entendit encore plusieurs exposés, tous en faveur d'une égalité de droits politiques entre les hommes et les femmes.

LA PLUS VIEILLE INSTITUTRICE EN FONCTION DU CANTON DE ZURICH N'EST PLUS

Mme Anna Schaufelberger-Diggelmann, qui était la plus vieille institutrice du canton de Zurich encore en fonction, est décédée à l'hôpital cantonal de Winterthour à l'âge de 72 ans. Elle enseignait il n'y a que peu de temps encore dans une classe de six degrés, comptant 20 élèves, à Fehrenwaldsberg, commune de Baeretswil. Il y a trois ans, sa classe comptait encore huit degrés. Mme Schaufelberger-Diggelmann enseigna pendant cinquante-deux ans. La commune de Baeretswil l'avait nommée en son temps bourgeoise d'honneur.

LES COMPAGNIES D'ASSURANCES VEULENT FREINER LA CONJONCTURE

L'Union des Compagnies suisses d'assurances sur la vie publie le communiqué suivant :

« Les compagnies d'assurances sur la vie opérant en Suisse suivent de près l'expansion économique actuelle de notre pays, qui soulève de graves problèmes. Soucieuses de parer aux risques que la hausse du coût de la vie entraîne en particulier pour toute personne assurée, tant pour une rente que pour un capital, elles s'associent aux avertissements que les autorités et les milieux économiques multiplient aujourd'hui afin de freiner l'inflation.

« Les compagnies d'assurances sur la vie, bien placées pour connaître le sens de la solidarité si largement répandu en Suisse, ont la conviction que les mesures préconisées pour sauvegarder le pouvoir d'achat de la monnaie seront comprises. Elles ont participé pour leur part à cet effort. C'est ainsi que les tarifs d'assurances-vie n'ont fait l'objet d'aucune majoration au cours des dernières décennies, mais qu'au contraire des parts de bénéfices de plus en plus larges ont pu être réservées aux assurés et que les garanties d'assurance elles-mêmes ont profité de notables extensions relatives au risque aviation, aux séjours à l'étranger, à l'exercice de certaines professions, etc...

« L'assurance sur la vie contribue d'autre part à développer l'épargne et à prévenir par là la dégradation monétaire, tant il est vrai que la prospérité économique d'un pays dépend dans une large mesure de l'esprit d'épargne qui anime chacun.

ALLIANCE DES FEMMES SUISSES CONTRE LE SUFFRAGE FEMININ

L'alliance des femmes suisses contre le suffrage féminin du canton de Zurich, organisation politiquement et confessionnellement neutre, a constaté notamment lors

de son assemblée de déléguées du 1^{er} février, que les femmes suisses ont toujours considéré que la démocratie suisse dans laquelle le peuple est souvent appelé à se rendre aux urnes pour se prononcer sur de nombreux objets ne convient pas au suffrage féminin. La participation des femmes, dans les scrutins sur des affaires décisives dans les cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, est si faible qu'elle nous incite à choisir une autre voie pour la collaboration de la femme dans la vie publique. Cette voie se dessine depuis longtemps déjà et cela aussi bien dans les affaires de la Confédération que dans celles des cantons et des communes. Depuis des années déjà, des femmes collaborent d'une manière décisive dans l'examen des projets de lois. C'est ainsi qu'elles sont représentées où l'on traite du droit matrimonial, de l'assurance-maternité, de la protection civile, etc... L'alliance des femmes suisses contre le suffrage féminin a adressé ces jours un appel aux présidentes des partis politiques et des autorités scolaires en exprimant le désir que l'occasion soit donnée pour la première fois aux femmes de la campagne zuricoise de participer aux affaires scolaires des communes. C'est dans ce sens que nous espérons, dit l'appel, étendre la coopération de la femme dans la vie publique sans que le droit de vote actif en soit développé.

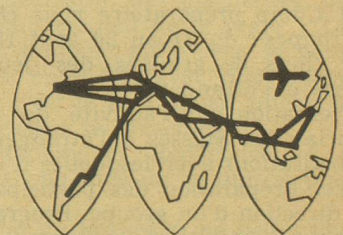
UNE NOUVELLE PIECE DE DUERRENMATT

Comme pour la pièce « Andorra » de Max Frisch, la Comédie de Zurich a dû mettre sur pied trois « premières » pour la nouvelle pièce de Friedrich Duerrenmatt « Les Physiciens », à cause de l'afflux extraordinaire du public. La « première des premières » a été jouée devant une salle comble et enthousiaste.

Dans cette œuvre, Duerrenmatt pose l'ensemble du problème de la recherche scientifique moderne et de ses conséquences pour l'humanité. Trois physiciens sont en présence : deux travaillent au service de puissances politiques, le troisième veut détruire les résultats de ses recherches, dans lesquelles il voit un péril pour l'homme.

**vitesse et confort
vers Proche-Orient
Inde et Extrême-Orient
par CONVAIR jet**

jusqu'à 5
services jet
par semaine
en coopération
avec S.A.S.



SWISSAIR

UN PUMA SEME LE DESARROI A KLOTEN

Des hommes occupés au déchargement d'un avion « Boeing » de la Lufthansa, à l'aéroport de Kloten, se trouvèrent dans une situation fort gênante. En effet, un puma transporté d'Amérique du Sud à destination du Zoo de Duisbourg, s'était libéré de sa cage et se promenait dans le local du frêt. On réussit à fermer la porte de ce local et l'avion fut isolé pendant que des employés du Zoo de Zurich étaient alertés. Ces derniers purent finalement faire rentrer l'animal — sans le blesser — dans sa cage. L'avion allemand quitta l'aéroport de Zurich avec trois heures de retard.

★ ★ ★

CAMPS D'ÉTÉ 1962

Le Service des jeunes du Secrétariat des Suisses à l'étranger de la N.S.H., Alpenstrasse 26, à Berne, annonce que les camps d'été 1962 auront lieu aux dates ci-après :

I) *Camp itinérant* : du 23 juillet au 10 août 1962, pour jeunes gens et jeunes filles de 16 à 23 ans, en Suisse centrale.

Après un court séjour dans un camp de base, les différents groupes seront en route pendant quinze jours. Sous la conduite d'un jeune Suisse de l'intérieur, les groupes parcourront la Suisse centrale. Le camp se terminera après un bref séjour au point de départ.

Date limite d'inscription : 1^{er} juin 1962.

Prix : Fr. S. 140,— (logement, nourriture, voyages en Suisse selon les itinéraires).

II) *Camp préparatoire pour chefs de groupes* : du 21 au 26 août 1962, pour chefs de groupes des jeunes Suisses à l'étranger.

Orientation sur l'activité du Secrétariat des Suisses à l'étranger et les institutions avec lesquelles il collabore. Préparation des participants à la direction d'un groupe. Programme pour l'activité d'un groupe.

Contact avec les différents groupes. Participation aux Journées des Suisses à l'étranger, 1962, à Sion.

Date limite d'inscription : 1^{er} août 1962.

Date limite d'inscription : 1^{er} août 1962.

Prix : Fr. S. 20,— (logement, nourriture, documentation, voyages en Suisse, Journées).

III) *Camp pour jeunes paysans* : du 9 au 18 septembre 1962, pour jeunes paysans de 18 à 25 ans.

Quelques jeunes Suisses à l'étranger ont demandé qu'un tel camp soit organisé. Les jeunes paysans prendront contact avec tous les domaines de l'agriculture et auront l'occasion de rencontrer de jeunes paysans suisses.

Prix : Fr. S. 50,— (logement, nourriture, voyages en Suisse).

Attention : Le nombre de participants est limité (exception : camp préparatoire). Les inscriptions seront admises selon leur date d'arrivée.

Une réduction du prix de participation peut être accordée si elle est confirmée par le Consulat. Il n'y a pas d'acompte à verser. Des difficultés financières ne devraient donc empêcher personne de participer à ces camps.

Les formules d'inscription et de renseignements complémentaires peuvent être demandées à :

M. Willy Bossard, président du Groupe des Eclaireurs Suisses de Paris, 166, avenue de Verdun, Issy-les-Moulineaux (Seine). Tél. : MIC 91-09.

Ménage suisse cherche personne libre, pour la campagne, de mai à octobre, pour aider cuisine et ménage. Rétribution selon arrangement.

S'adr. FAVRE, 3, avenue du Général-Leclerc
Tél. GOBelins 03-77
PARIS, 14^e

CAOUTCHOUC & BEAUTÉ

60, Faubourg St-Honoré
(en face l'Ambassade d'Angleterre)

GAINES
latex
pur

Contre la cellulite

MASQUES
caoutchouc
contre les rides

PRODUITS de
BEAUTE

haute
qualité

R. Bouquet - Geeting
Mmes Genetelli